



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Quelle ambition donner
à mon SPASER ?
1er décembre 2022

**PLAN NATIONAL
POUR DES ACHATS
DURABLES**

2022-2025



Au programme aujourd'hui

01

Accueil et
introduction

02

Introduction
méthodologique

03

Deux retours
d'expériences

04

Conclusion et
prochaines
étapes

Nos intervenants :



Eva Ceccarelli

Chargée de mission
Achats solidaires -
Agence des
Économies Solidaires



Anne Bentz

Chef de projets
Achats responsables -
3AR



Laurent Denoux

Chargé de mission et
chef de projet
Païement
Fournisseurs Anticipé
(PFA) au Ministère de
l'économie et des
finances



Jean-Christophe CAROULLE

Chef du service « Stratégie,
Performance et
Programmation » de la
Direction de la Commande
Publique mutualisée
Communauté Urbaine de
Dunkerque / Ville de
Dunkerque



Laurent Gollandeau

Directeur de la
commande publique
chez Nantes Métropole

METHODOLOGIES



Eva Ceccarelli

Chargée de mission
Achats solidaires -
Agence des
Économies Solidaires

OUTIL : AUTODIAGNOSTIC ACHATS DURABLES ET SPASER

Objectif : permettre à chaque organisation d'évaluer sa maturité achats durables dans une perspective d'élaboration du SPASER

- 20 questions réparties en 4 catégories :

- Politique et stratégie
- Organisation et compétences
- Processus et outils
- Mesure et pilotage

- Une visualisation du résultat obtenu et un premier niveau de recommandations pour travailler sur son SPASER

- Un outil opérationnel et didactique

AUTO-DIAGNOSTIC MATURETE ACHATS DURABLES ET SPASER

Un outil conçu par l'Agence des Economies Solidaires

Rubrique	Question	Maturité 1	Maturité 2	
Q1 Politique achat	Existe-t-il une politique achats formalisée ?	Non, aucun document fixant les grandes orientations achats	Oui, mais sans orientation sur les enjeux de développement durable	Oui, à enjeu
Q2 Plan d'action achats durables	Disposez-vous d'un plan d'action relatif aux achats durables ? Feuille de route annuelle et/ou pluriannuelle avec liste et suivi des actions, identification d'un pilote par action etc.	Pas de plan d'action formalisé	Un plan d'action existe	Son a
	Quel est le positionnement de la fonction achats au sein de l'organisation ?	La fonction achats a un rôle très opérationnel, principalement axé sur la sécurisation juridique et le respect des procédures	La fonction achat a un positionnement peu stratégique mais intègre des préoccupations de performance économique et d'achat durable de façon croissante en plus de la sécurisation juridique	La fonction achat a un positionnement peu stratégique mais intègre des préoccupations de performance économique et d'achat durable de façon croissante en plus de la sécurisation juridique
		La fonction achats a un rôle très opérationnel, principalement axé sur la sécurisation juridique et le respect des procédures	La fonction achat a un positionnement peu stratégique mais intègre des préoccupations de performance économique et d'achat durable de façon croissante en plus de la sécurisation juridique	La fonction achat a un positionnement peu stratégique mais intègre des préoccupations de performance économique et d'achat durable de façon croissante en plus de la sécurisation juridique
		La fonction achats a un rôle très opérationnel, principalement axé sur la sécurisation juridique et le respect des procédures	La fonction achat a un positionnement peu stratégique mais intègre des préoccupations de performance économique et d'achat durable de façon croissante en plus de la sécurisation juridique	La fonction achat a un positionnement peu stratégique mais intègre des préoccupations de performance économique et d'achat durable de façon croissante en plus de la sécurisation juridique

Analyse des résultats

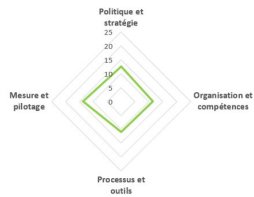
Profil
Administratif

Si la fonction achats existe, il s'agit principalement d'exécuter la demande des services. Les processus ne sont pas toujours définis et l'organisation ne dispose pas de procédures formalisées. La maturité interne sur les achats est assez faible.

Recommandations pour votre SPASER

Votre organisation peut se concentrer sur quelques actions et objectifs clés, et non pas sur tous les aspects de la fonction achats. Il peut être judicieux également d'avoir des processus au service de la fonction achats. En termes d'approche, un SPASER peut être facilement déployable en interne par les acheteurs et les autres directions. Si votre organisation peut s'appuyer sur l'appui et le portage de(s) élus, cela permet d'organiser et d'engager une dynamique globale.

Score **48,75 / 100**



Les grandes approches d'un SPASER

Parmi l'ensemble des SPASER déjà publiés, les collectivités et établissements publics ont pu adopter des approches différentes dans l'élaboration de ce document directeur. En complément de la fiche « Un SPASER disséqué » qui présentait les rubriques principales d'un SPASER, cette nouvelle fiche a pour objectif d'expliquer et de synthétiser ces différents points de vue et de vous donner des clés de lecture dans le cadre de l'initiation de votre propre SPASER pour adopter l'approche qui correspond le plus à vos objectifs et/ou votre réalité interne.

L'approche « opérationnelle »

Dans cette approche, le SPASER s'inscrit comme un outil principalement à destination des acteurs du processus achat et de la fonction achats. Les axes directeurs et leurs déclinaisons reprennent un vocabulaire propre aux achats et s'intéressent spécifiquement aux leviers de la politique d'achat :

- » « Former les services acheteurs »
- » « Etablir une programmation qualifiée des marchés »
- » « Favoriser l'accès des TPE et PME à la commande publique »
- » « Flécher des marchés réservés ou accessibles au secteur adapté »
- » « Simplifier la réponse aux consultations »

Les objectifs quantitatifs et qualitatifs portent sur des données achats (marchés, familles d'achats concernées, etc.) et identifient clairement les acteurs et ressources mobilisées pour y parvenir.

Points forts

- » Actions concrètes en faveur des achats durables facilitant la mise en œuvre opérationnelle
- » Approche particulièrement adaptée lorsque le sujet est prioritairement porté par la fonction achats

Points d'attention

- » Relativement technique s'il se restreint uniquement au spectre achat et pouvant être déconnecté des enjeux plus globaux portés par l'organisation
- » Nécessité d'intégrer ce type de SPASER dans le cadre des politiques publiques existantes pour embarquer l'ensemble des parties prenantes

SPASER illustratifs



* Programme construit avec l'appui de

make sense et



FICHE RESSOURCE APPROCHES SPASER

Objectif : Expliquer et synthétiser les différentes approches d'un SPASER

- Un complément à la ressource “Un SPASER disséqué”
- 3 grandes approches et des clés de lecture pour adopter la plus adéquate à votre organisation
- Des SPASER illustratifs pour chaque approche présentée
- Les essentiels à retrouver dans le SPASER



Anne Bentz

Chef de projets
Achats responsables -



un outil “historique” ademe

- grille d'autodiagnostic 2016

Une coopération renforcée interréseaux 3AR-RESECO

- webinaire commun sur les indicateurs
- formation commune

des demandes des membres des réseaux

- conseil minute, GT, et sollicitations diverses

des échanges avec les partenaires

- ADEME, CGDD, réseaux

Méthode

Identification des **besoins des acheteurs**

Mobilisation d'un **comité de pilotage** représentatif pour valider les grands axes de l'outil, avec notamment les réseaux régionaux (APURE - AURA EE - Maximilien - RANCOPER - Occitanie - RESECO - 3AR), ADEME, CGDD , DAJ, DAE, DGOS, Médiateur des entreprises, et des réseaux nationaux (OBSAR - Alliance Ville Emploi)

Recensement des obligations réglementaires

Développement de l'outil en ligne

Mobilisation d'un groupe de **structures testeuses**, adhérents volontaires des réseaux 3AR et RESECO & membres du comité de pilotage

Lancement officiel le 28/9

Présentation de l'outil

Je travaille pour ...

Collectivités locales et leurs groupements



Besoin d'aide pour savoir à quelle typologie vous appartenez ?

[Consultez notre PDF d'aide au choix pertinent de votre typologie >](#)

J'ai un projet d'achat de ...

Habillement / EPI



Besoin d'aide pour savoir à quelle famille vous appartenez ?

[Consultez notre PDF d'aide au choix pertinent de votre famille >](#)

Ci-dessous, la liste des obligations réglementaires en matière d'achat public durable applicables à la famille d'achat :

Présentation de l'outil : exemple

En bleu les obligations thématiques
En rouge les obligations transversales

ECONOMIE CIRCULAIRE : OBLIGATION D'UN CERTAIN % DE RÉEMPLOI, RÉUTILISATION, RECYCLÉ POUR 17 FAMILLES ET SOUS-FAMILLES DE PRODUITS

Date d'entrée en vigueur : 01/01/2021

« I. – A compter du 1er janvier 2021, les biens acquis annuellement par les services de l'Etat ainsi que par les collectivités territoriales et leurs groupements sont issus du réemploi ou de la réutilisation ou intègrent des matières recyclées dans des proportions de 20 % à 100 % selon le type de produit.

II. – En cas de contrainte opérationnelle liée à la défense nationale ou de contrainte technique significative liée à la nature de la commande publique, le pouvoir adjudicateur n'est pas soumis à l'obligation prévue au I.

III. – Un décret en Conseil d'Etat fixe la liste des produits concernés et, pour chaque produit, les taux pouvant être issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage correspondant à ces produits.

[Consulter l'article sur legifrance.fr](#)

DÉVELOPPEMENT DURABLE : OBLIGATION DE PRENDRE EN COMPTE LES DIMENSIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET ÉCONOMIQUES LORS DE LA DÉFINITION DU BESOIN

Date d'entrée en vigueur : 01/04/2019

La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale.

[Consulter l'article sur legifrance.fr](#)

Actualisation de l'outil

L'outil sera régulièrement actualisé

- Date de dernière actualisation affichée

Le comité de pilotage se réunira régulièrement pour effectuer un suivi de l'outil

- Utilité, usages
- Arbitrages éventuels
- Évolution

A NOTER !

Cet outil en ligne recense uniquement **les obligations réglementaires en matière de commande publique durable**.

Il y a de **nombreux outils et leviers juridiques proposés par le Code** de la commande publique, qui ne sont **pas** recensés à cet endroit.



**Le conseil environnemental de niveau
1 pour les acheteurs publics !**

Comment le label RFAR facilite le pilotage de votre SPASER ?



Laurent Denoux

Chargé de mission et chef de
projet Paiement Fournisseurs
Anticipé (PFA) au Ministère de
l'économie et des finances

QUESTIONS ET RÉPONSES

RETOURS D'EXPÉRIENCES



Jean-Christophe CAROULLE

Chef du service « Stratégie, Performance
et Programmation » de la Direction de la
Commande Publique mutualisée

Communauté Urbaine de Dunkerque /

Ville de Dunkerque



**Schéma de
Promotion
des Achats
Responsables**
de la Communauté
Urbaine de
Dunkerque

Contexte

- La Communauté Urbaine de Dunkerque a un volume d'achat annuel qui fluctue autour de 100 millions d'euros HT/an.
- Elle a approuvé son SPASER en décembre 2019.
- Elle a nommé son SPASER : « Schéma de Promotion des Achats Responsables » (SPAR) pour clairement intégrer les 3 piliers du développement durable : Environnement, Social mais aussi Economie.



Contexte

- En 2021, un large mouvement de mutualisation des services de la communauté urbaine et de la Ville de Dunkerque a été initié (services techniques et services supports ; certains services ne sont pas mutualisés).
- Un nouveau SPAR est en cours d'élaboration (objectif printemps 2023). Il sera commun Communauté Urbaine et Ville de Dunkerque.
- Le témoignage porte sur la version actuelle du SPAR (CUD).



Structure du SPAR

- Un schéma structuré en 5 axes :
 1. Transition écologique
 2. Inclusion sociale
 3. Développement économique
 4. Innovation
 5. Gouvernance, performance achat & optimisation des pratiques
- Chaque axe est décomposé en objectifs (16) puis en actions (56).



	Axe	Objectifs stratégiques
I	Transition écologique	1. Réduire l'empreinte écologique de nos achats 2. Contribuer au développement de l'économie circulaire à l'échelle locale 3. Promouvoir la sobriété dans nos achats et nos consommations
II	Inclusion sociale	1. Développer les dispositifs d'insertion professionnelle 2. Développer le recours aux structures de l'ESS 3. Développer les dimensions sociales, éthiques et équitables dans nos marchés
III	Développement économique	1. Améliorer l'information des entreprises sur les opportunités de la commande publique 2. Faciliter l'accès à la commande publique 3. Assurer une concurrence ouverte et loyale pour tous
IV	Innovation	1. Encourager les transformations internes innovantes afin d'optimiser les pratiques responsables 2. Développer la connaissance des solutions innovantes 3. Accompagner l'innovation dans les entreprises par la commande publique 4. Encourager l'acquisition de produits et services innovants
V	Gouvernance, Performance achat et Optimisation des pratiques	1. Partager les bonnes pratiques entre acheteurs publics (internes et externes) 2. Ouvrir des canaux de dialogue avec le monde économique 3. Développer les contributions de la fonction achat

AXE I Transition Ecologique		Objectif 1 Réduire l'empreinte écologique de nos achats	
Définition	Par son engagement en faveur de la réduction des émissions polluantes et la volonté de réduire au maximum l'impact de nos achats sur notre écosystème et la biodiversité, la CUD entend participer activement à la lutte contre le réchauffement climatique et au respect de l'environnement. Cette prise en compte doit être établie sur l'ensemble du cycle de vie du produit ou de la prestation achetée (production, transport, utilisation, fin de vie) en raisonnant en coût global. Et ce pour tous les domaines dans lesquels la CUD est amenée à intervenir et dans le respect de ce que permet la réglementation sur la commande publique. Eco-matériaux, ressources gérées durablement, chantiers propres et durables, véhicules à faible émission, énergies renouvelables, écolabels, clauses et critères environnementaux pour l'analyse des offres... sont autant de pistes de performance environnementale actuellement intégrées sporadiquement sur certains marchés, et qu'il convient de généraliser à chacune de nos consultations lorsqu'il est judicieux d'y faire appel.	POLITIQUES COMMUNAUTAIRES ASSOCIEES • PACET-Citergie • Politique de l'eau • Politique assainissement • Politique déchets • Charte de l'arbre • PADO • SDUS • PUH • PAA	
Moyens d'action et outils	ACTION 1 Améliorer les performances environnementales de nos achats et constructions		PAR QUELS MOYENS • Définir le périmètre de l'empreinte écologique et les sources de réduction pour chaque famille d'achat • Assurer une veille technologique (sourcing fournisseurs, salons, revues spécialisées, réseaux...) et réglementaire sur les solutions alternatives respectueuses de l'environnement pour nos achats et nos constructions • Identifier les externalités environnementales de nos achats • Améliorer nos pratiques de gestion du patrimoine non bâti en prenant en compte la gestion différenciée, le zéro produit phytosanitaires, la conversion des friches...
	INDICATEUR DE SUIVI • Bilan carbone CUD rapporté au budget	PARTENAIRES INTERNES • Ensemble des services	PARTENAIRES EXTERIEURS • CERDD • ADEME • APES • APURe
			OBJECTIFS CONNEXES I.2 I.3 IV.1 V.1
	ACTION 2 Généraliser l'analyse du cycle de vie (ACV) et le coût global dans nos achats		PAR QUELS MOYENS • Intégrer des logiques de TCO (Total Cost of Ownership) dans les dossiers de consultation • Homogénéiser le calcul des externalités environnementales pour simplifier la comparaison des offres • Utiliser les outils disponibles en appui de l'analyse des offres • Utiliser les méthodes d'analyse en coût global pour le suivi et le bilan de nos marchés • Acheter des produits en prenant en compte leur écoconception
	INDICATEUR DE SUIVI • Part des marchés intégrant le coût global dans l'analyse	PARTENAIRES INTERNES • Ensemble des services	PARTENAIRES EXTERIEURS • CERDD • ADEME • APES • APURe • CDZE
			OBJECTIFS CONNEXES I.2 I.3 IV.1 V.3
	ACTION 3 Insérer des prescriptions et des critères environnementaux		PAR QUELS MOYENS • Utiliser les écolabels chaque fois que l'achat le permet • Diminuer les nuisances et pollutions (tri des déchets, réduction des bruits et poussières, charte du chantier propre...) lors des chantiers • Valoriser les solutions de transport vertueuses (véhicules de faible émission, trajets réduits, gestion du dernier kilomètre...) et d'énergies renouvelables • Intégrer des critères d'éco-performance spécifiques à chaque famille d'achat • Exiger des éco-matériaux et produits bio-sourcés chaque fois que le marché le permet • Ouvrir aux variantes durables
	INDICATEUR DE SUIVI • Part des marchés intégrant des critères / clauses environnementales (allant au-delà des impératifs réglementaires)	PARTENAIRES INTERNES • Ensemble des services	PARTENAIRES EXTERIEURS • CERDD • ADEME • APES • APURe
			OBJECTIFS CONNEXES I.2 I.3 IV.1 V.1

- Identification de l'axe
- Identification de l'objectif
- Définition de l'objectif
- Identification des politiques communautaires associées
- Déclinaison des différentes actions de l'objectif

Pour chaque action :

- Titre de l'action
- Moyens pour réaliser l'action
- Indicateurs de suivi
- Partenaires internes et externes
- Objectifs connexes

Identification des objectifs

- Qui définit l'objectif ?
 - Le SPASER définit-il ses propres objectifs ?
 - Ou n'est-il qu'une agrégation d'objectifs liés à des politiques sectorielles ?



Une politique en plus ?

- La commande publique est identifiée comme un levier pour les politiques publiques.
- De ce point de vue, elle permet d'atteindre des objectifs définis dans ces politiques.
- En ce sens, le SPASER ne devrait pas identifier des politiques mais devrait identifier comment la fonction achat contribue, à son niveau, à la réalisation de politiques publiques.
- Attention au mille-feuille des politiques publiques et des projets lancés (sans compter risque d'incohérence).





Sujets propres à l'achat

- Quelques objectifs peuvent être propres à la fonction achat.
- Par ailleurs, les déclinaisons « achat » ne sont pas toujours définies immédiatement à partir de la politique publique à laquelle elles se réfèrent.
- La question de la définition de la feuille de route à fixer n'est donc pas toujours « piochée » simplement et directement dans une politique publique existante par ailleurs.



Ceci étant précisé...

Une bonne approche serait de :

1. Identifier les politiques publiques et stratégies déjà existantes qu'il est pertinent de raccrocher au SPASER.
2. « Récupérer » ce qui est déjà défini en termes de commande publique.
3. Déterminer à défaut, ou en complément, les actions que la fonction achat peut porter pour atteindre les objectifs définis dans ces politiques publiques ou stratégies.
4. Le cas échéant, ajouter des objectifs propres à la fonction achat.



La page blanche n'existe pas

On ne part pas d'une page blanche et potentiellement, les parties prenantes du SPASER n'ont « pas la main » sur des éléments déjà posés par ailleurs.

Dans les collectivités locales, il existe déjà beaucoup de politiques et stratégies dont certaines sont imposées par la loi (ex : PCAET, PLPDMA...).

Impact aussi sur les indicateurs : les pilotes des politiques publiques tierces peuvent avoir leurs propres indicateurs (ne doublonnez pas et collaborez).

Faire d'une pierre deux coups n'est pas critiquable !

Logique itérative

Croiser les objectifs, actions et indicateurs du SPASER peut se faire en plusieurs passes :

1. Je recense les politiques publiques pour alimenter mon projet de SPASER
2. Je définis les éléments de mon SPASER
3. Je croise à nouveaux les éléments du SPASER et des politiques publiques pour contrôler la cohérence et marquer les liaisons.



[illegible]

Merci de votre attention



Jean-Christophe CAROULLE

Chef du service « Stratégie, Performance et Programmation » de
la Direction de la Commande Publique mutualisée Communauté
Urbaine de Dunkerque / Ville de Dunkerque

*Co-animateur du réseau APuRe (Achats **P**ublics **R**esponsables dans
les Hauts-de-France)*

*Co-animateur du groupe de travail « achat public » de France
Urbaine*

Tél : 03 28 62 70 43

Courriel : [jean-christophe.carouille@cud.fr](mailto:jean-christophe.carouille@ cud.fr)





Laurent Gollandeau
Directeur de la
commande publique
chez Nantes Métropole

Quelle ambition donner à mon SPASER ?

Ville de Nantes / Nantes métropole
1^{er} décembre 2022



Une conviction : le développement durable irrigue l'ensemble des politiques publiques

. Une conviction : le développement durable irrigue désormais l'ensemble de nos politiques publiques. La commande publique reste un levier au service de ces politiques publiques,

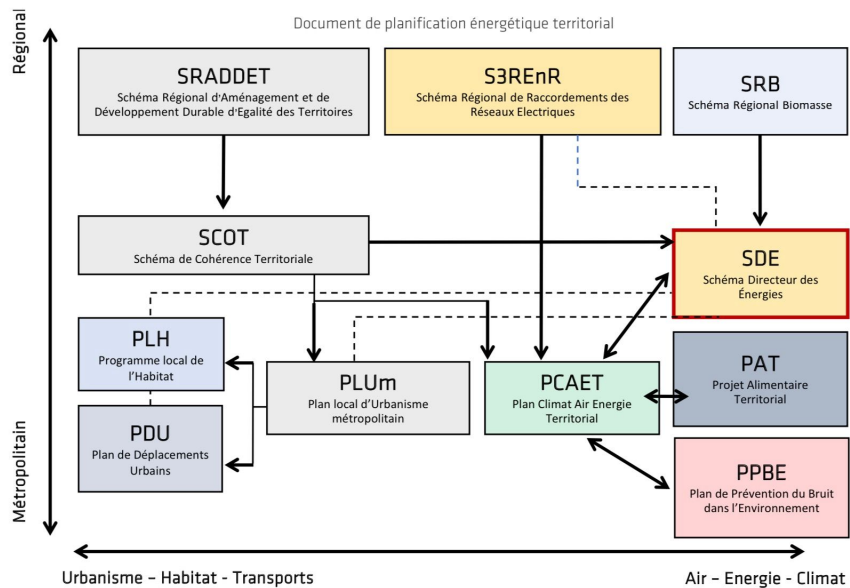
•

.Une problématique : comment concilier le SPASER avec les autres politiques publiques ?

.Une méthodologie :

- Aller récupérer la matière existante, les documents stratégiques élaborés dans le cadre des différentes politiques publiques,
- Se réapproprier ces objectifs au prisme de ce que peut apporter la commande publique

Récupérer la matière existante



Se réappropriier les objectifs au prisme de la commande publique

- **Plan de protection de l'atmosphère** → qualité de l'air → accroître le parc de véhicules plus respectueux de l'environnement en faisant passer de 10 % à 54 % les bennes à ordures ménagères en motorisation électrique.
 - Portage : direction logistique et direction des déchets,
- **Plan climat air énergie et Schéma directeur des énergies** → sobriété → tendre vers les 100 % d'énergie renouvelable à horizon 2050.
 - Portage : direction du BATII et direction à l'animation de la transition écologique,
- **Label égalité / diversité** → lutter contre les discriminations → intégrer un volet « lutte contre les discriminations » dans les sourcing et mettre en œuvre la clause lutte contre les discriminations.
 - Portage : direction de la commande publique et direction des ressources humaines

QUESTIONS ET RÉPONSES

CONCLUSION

Webinaire #3

Le déploiement de mon SPASER au sein de ma collectivité et mon territoire.

11 janvier 2023 | 9h30

